



Transfert de salarié

Par informe2

Bonjour à tous

J'avais une EI avec deux activités distinctes, aujourd'hui compte tenu de l'ampleur de l'une de ces activités j'ai du créer une SASU pour les séparer.

Comment faire pour récupérer mon personnel dédié à cette activités et le faire arriver a ma SASU.

Dans l'attente de votre cordiale retour.

Informe2

Par ESP

Les contrats de travail en cours sont automatiquement transférés à la nouvelle société en vertu de l'article L. 1224-1 du Code du travail, qui stipule que « lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise ».

Par informe2

Un grand merci pour ce rapid retour